

LA SÉLUNE INFOS travaux

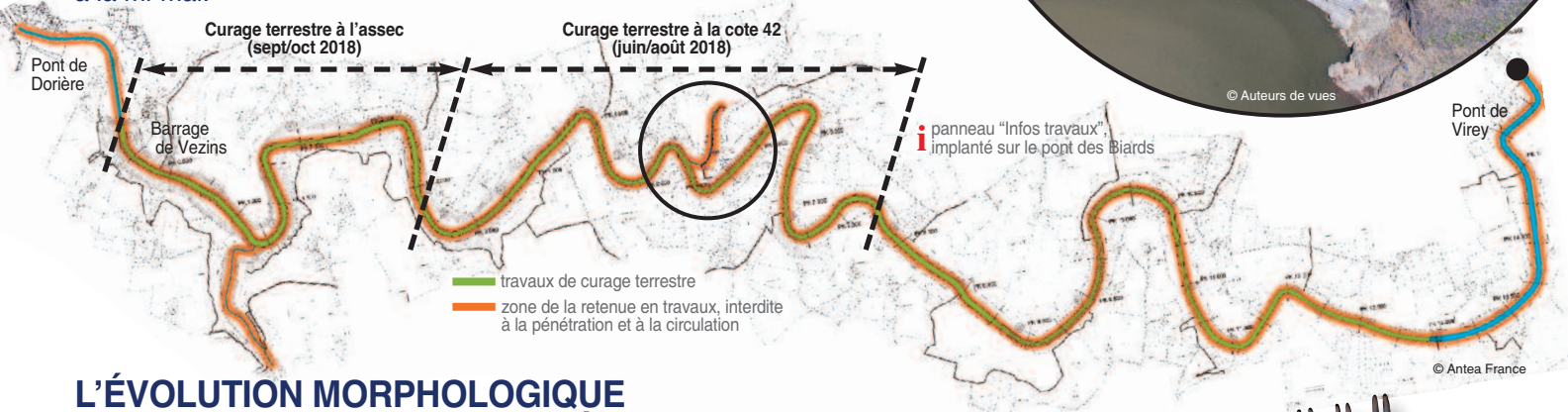
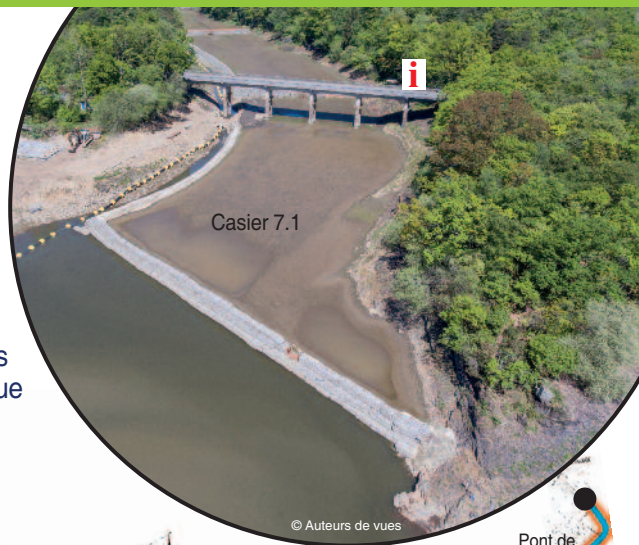


PRÉFECTURE DE LA MANCHE - DDTM DE LA MANCHE - MISSION BARRAGES DE LA SÉLUNE

N°3 - JUIN 2018

Les travaux de la gestion sédimentaire se poursuivent...

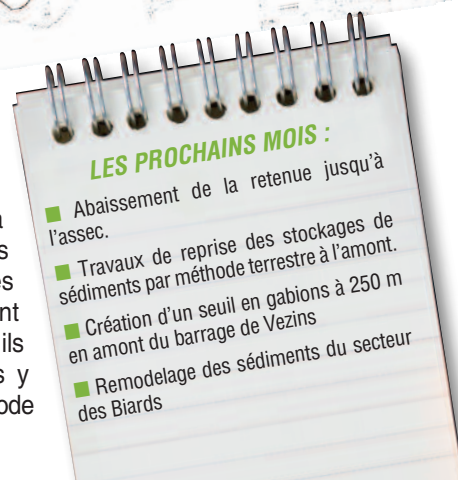
Depuis l'automne 2017, les travaux de dragage les plus importants sont terminés. Ainsi 175 000 m³ de sédiments ont été extraits du lit mineur de la Sélune dans la partie centrale de la retenue. Les casiers « 7 » construits dans l'ancien lit de l'Yvrande ont été remplis pendant l'hiver. Le casier 9, situé au lieu-dit « La Ville » a été bâti sous eau et rempli de sédiments extraits par la drague « La Ville d'Arles ». Comme pour le casier 2, ces stockages sont maintenant en cours de ressuyage et la drague a quitté la retenue à la mi-mai.



L'ÉVOLUTION MORPHOLOGIQUE AU NIVEAU DU PONT DE LA RÉPUBLIQUE

Les travaux mécaniques de curage terrestre se sont poursuivis durant l'automne à l'amont de la retenue. Les fortes pluies du début d'année – jusqu'à 80 m³/s de débit au barrage de Vezins le 2 janvier 2018 – ont permis l'hydrocurage naturel complémentaire aux travaux, un phénomène attendu notamment pendant le premier hiver. Ces forts débits ont favorisé le façonnement du secteur amont de la République redonnant un aspect naturel aux berges de la

Sélune. Les sédiments qui ont été arrachés dans ce secteur ont transité vers l'aval où ils se sont déposés ; ils y seront repris par méthode terrestre.



LES PROCHAINS MOIS :

- Abaissement de la retenue jusqu'à l'assec.
- Travaux de reprise des stockages de sédiments par méthode terrestre à l'amont.
- Création d'un seuil en gabions à 250 m en amont du barrage de Vezins
- Remodelage des sédiments du secteur des Biards



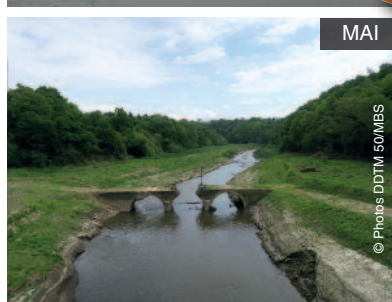
NOVEMBRE



JANVIER



AVRIL



MAI

© Photos DDTM 50/MBS

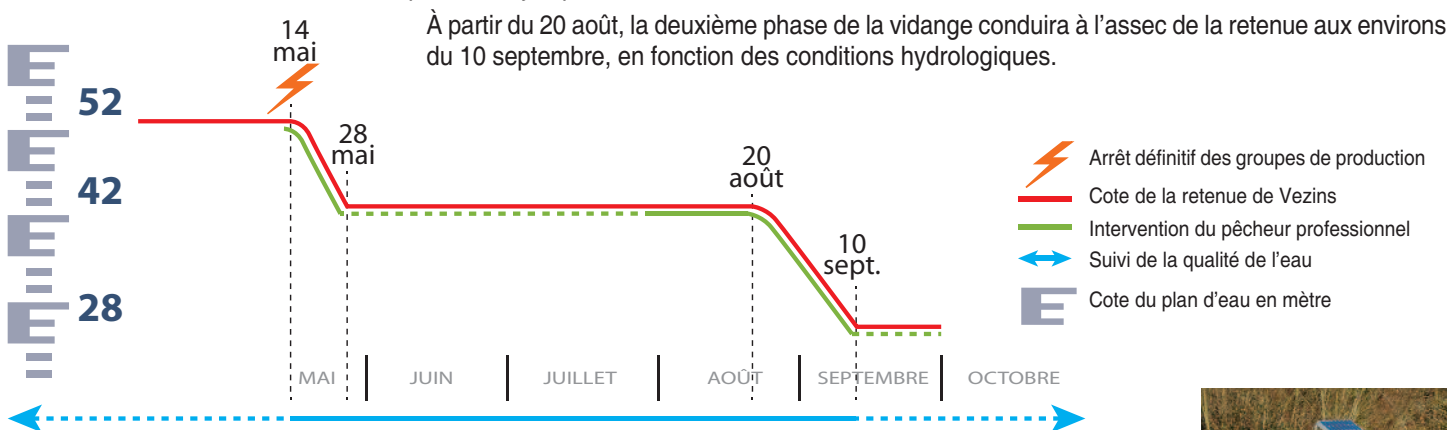
POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

Un arrêté d'interdiction de pénétration et de circulation dans l'emprise de la retenue, entre le pont de Virey et le pont de Dorière, a été pris le 11 avril 2018. Il est affiché au niveau des accès principaux de la retenue.

S'il peut être tentant de pénétrer dans la partie exondée de la retenue, ces comportements présentent un réel danger du fait des engins de travaux évoluant dans cet espace et du risque d'enlèvement y compris dans la partie amont de la retenue où les terrains, bien que végétalisés, ne sont toujours pas stabilisés.

VIDANGE DE LA RETENUE DE VEZINS 2018

La vidange de la retenue de Vezins se déroule en deux phases. Elle a débuté le 14 mai avec l'ouverture de la vanne de fond n°1. Un premier palier, à la cote 42 m NGF, a été atteint le 28 mai. Cette cote va être maintenue pendant 3 mois pour que l'entreprise réalise des travaux sur la retenue résiduelle qui s'étend jusqu'en aval de la base de loisirs de la Mazure.



PENDANT LA VIDANGE...

... La pêche de récupération

Pendant les 2 phases de vidange, le pêcheur professionnel (AB Pêcheries de Loire) effectue un suivi quotidien de l'ensemble de la retenue pour veiller à ne pas laisser de poissons bloqués dans des poches d'eau résiduelles. Au cours de la première phase débutée le 14 mai, une attention particulière a été apportée aux casiers en gabions.

Une pêche au filet sera réalisée sur toute la retenue quelques jours avant le 20 août. Posté à différents endroits de la retenue, chaque jour, le pêcheur devra recueillir un maximum de poissons. Ceux-ci seront mis à disposition de la fédération de la pêche de la Manche, dans la limite d'une tonne de poissons blancs. Le reste devra être valorisé au maximum par le pêcheur. Celui-ci dispose d'une habilitation pour vendre le poisson directement sur site.

À partir du 20 août et jusqu'à l'assec de la retenue, une pêcherie sera installée à l'aval immédiat du barrage de Vezins pour récupérer les poissons qui franchiraient le barrage. En fonction de leur état sanitaire, ils seront valorisés dans la filière agro-alimentaire.

... Le suivi de la qualité de l'eau


Plusieurs mois avant le démarrage des travaux, un suivi de la qualité de l'eau a été mis en place pour s'assurer d'une qualité d'eau satisfaisante à l'aval de la Roche Qui Boit. Ainsi, une dizaine de paramètres physico-chimiques (oxygène dissous, turbidité, température, débits...) sont mesurés toutes les 6 minutes en 3 points de la retenue depuis le pont de Virey jusqu'à l'aval de "La Roche Qui Boit". L'entreprise mesure également la qualité de l'eau au droit de ses zones de travaux. Au cours des phases de vidange, des suivis spécifiques sont opérés par les équipes spécialisées d'EDF, un laboratoire dédié et l'État. Les résultats de ce suivi sont disponibles sur le site : www.manche.gouv.fr, rubrique "les grands dossiers".



Zoom sur la réparation du Casier 2



Les investigations menées par l'entreprise ont permis de préciser les causes de l'ouverture du casier en septembre 2017. Des travaux ont donc été menés en février dernier pour réparer la brèche et conforter la digue. Le casier 2 est aujourd'hui rempli de 25 000 m³ de sédiments extraits cet hiver par la drague.

 Pour des raisons réglementaires et de sécurité, l'entreprise AB Pêcheries de Loire intervient seule dans le cadre de la pêche de récupération. Si vous repérez des poissons en difficulté, vous ne devez pas intervenir directement mais transmettre l'information à la mission Barrages de la Sélune à la DDTM50 (02 33 06 39 00).